

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

(1) UNIVERSITÉ DE GRENOBLE III

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

(arrêté du 16 avril 1974 relatif au doctorat de 3^e cycle - article 7)

Spécialité LINGUISTIQUE ET PHONÉTIQUE

VU l'arrêté ministériel du 2 Mars 1982 habitant (1) l'Université de GRENOBLE III

à délivrer le doctorat de troisième cycle, spécialité : LINGUISTIQUE et PHONÉTIQUE

VU les titres initiaux produits par Madame MENNELLA, épouse GARCIA Maria

née le 4 Octobre 1959

à Maracaibo (Vénézuéla)

VU les procès-verbaux du jury constitué au sein de (1) l'Université de GRENOBLE III

attestant que l'intéressé (e) a satisfait aux contrôles réglementaires dont le détail figure au verso du présent diplôme.

LE DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES, spécialité : LINGUISTIQUE et PHONÉTIQUE

est conféré à Madame MENNELLA, épouse GARCIA Maria, le 26 Octobre 1983

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à GRENOBLE III, le 18 Avril 1988

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

H. RAKOTOPIRINGA

Délégation de l'(des) établissement(s) délivrant le diplôme.
Fonction de la (des) personne(s) ayant la direction de l'(des) établissement(s)
délivrant le diplôme.

Signature titulaire :

Mais Louis

Visé, pour le Ministre et par délégation :

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

A. BÉRENGER

N° 383.050

UNIVERSITÉ DES EPREUVES ET DU STAGE
AUXQUELS A SATISFAIT LE TITULAIRE DU PRÉSENT DIPLOME

DÉSIGNATION	DATES DE VALIDATION	MENTION RECHERCHES
05502 Cours et Séminaires option Linguistique française Enseignements théoriques, Initiation aux techniques de recherche, portant sur : <u>Cours magistraux</u> <u>C6</u> - Introduction des langues de spécialité (en français) <u>C7</u> - Eléments de pragmatique linguistique. <u>Séminaires</u> <u>S5</u> - Stratégies d'apprentissage d'une langue non-maternelle (Systèmes intermédiaires, analyse d'erreurs) <u>S6</u> - Phonétique et orthographe : problèmes du français <u>S7</u> - Analyses pragmatiques de situation et d'actes de communication oraux et écrits ; prolongements didactiques <u>S10</u> - Langues de spécialité (en français) études de cas.	OCTOBRE 1983	PASSABLE

Le secrétaire général de l'Université de GRENOBLE III certifie
exacte et arrête la présente liste comportant une
épreuve ~~xxxxxx~~ validée.

Fait à GRENOBLE III, le 18 Avril 1988

Pour le Secrétaire Général
et par délégation
Le Chef de Service de la Scolarité,



